



Municipalité de
Saint-Simon-les-Mines

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VÉRONIQUE FORTIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement décrétant l'imposition d'une redevance règlementaire pour contribuer au financement d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2020, le Conseil a adopté le règlement 262-2020 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE REDEVANCE RÈGLEMENTAIRE POUR CONTRIBUER AU FINANCEMENT D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Simon-les-Mines, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Simon-les-Mines ce seizième jour du mois de juillet 2020.

Véronique Fortin, D.M.A.

Directrice générale et secrétaire-trésorière